BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1060

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-EN-CHAMPAGNE

Ventes et cessions

820 172 013 RCS Châlons-en-Champagne.
JVS NEXT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 14862162.00 EUR.
Adresse : 7, rue Raymond Aron, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré.
Précédent propriétaire : 820 172 013 RCS Châlons en Champagne. **JVS NEXT.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : JVS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7 rue Raymond Aron 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré Capital : 26477036.00 EUR Numéro unique d'identification : 881386445 Lieu d'immatriculation : Châlons en Champagne. Société absorbee : JVS NEXT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7 rue Raymond Aron 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré Capital : 14862162.00 EUR Numéro unique d'identification : 820172013 Lieu d'immatriculation : Châlons en Champagne. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 31636894.00 EUR - passif de 10802921.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 1. Evaluation de l'actif et du passif de JVS NEXT (société absorbée) dont la transmission à JVS (société absorbante) est prévue : - montant de l'actif : 31 636 894 euros - montant du passif : 10 802 921 euros soit un actif net apporté de 20 833 973 euros 2. Augmentation du capital de JVS (société absorbante) : la société JVS (société absorbante) détenant la totalité des titres de la société JVS NEXT (société absorbée), il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prise de fusion : Aucune prime d'émission n'est créée à raison de cette opération. 4. Il est envisagé de donner un effet rétroactif à la fusion, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1er juillet 2021. Toutes les opérations actives et passives effectuées depuis le 1er juillet 2021 par la société absorbée jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. A la date de réalisation de la fusion, la société absorbante succédera à la société absorbée dans tous ses droits et obligations. La société absorbée sera dissoute sans liquidation. Date du projet commun de fusion : 04.11.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société JVS : 09.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Châlons-en-

Champagne). Pour la société JVS NEXT : 10.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne)..

